



## Attestation provisoire de séjour ? recherche d'emploi

-----  
Par Nou

Bonjour,

Je suis de nationalité tunisienne et je suis venue en France pour poursuivre un Master, que j'ai obtenu en septembre 2024. À la suite de l'obtention de mon diplôme, j'ai demandé une Attestation Provisoire de Séjour (APS) "recherche d'emploi / création d'entreprise", valable 6 mois et renouvelable deux fois.

Mon premier APS arrive déjà à échéance, et malgré mes efforts, je n'ai pas encore réussi à trouver un emploi répondant aux critères requis (en lien avec ma formation et avec une rémunération d'au moins 1,5 fois le SMIC).

Dans ce contexte, j'ai plusieurs questions :

1. Si je ne parviens pas à trouver un emploi répondant aux conditions de l'APS, quelles sont les alternatives pour rester en situation régulière en France (autres que la création d'entreprise) ?
2. Est-il possible de reprendre un Master et de solliciter un nouveau titre de séjour "étudiant" ?
3. Si la réponse est oui, et que je trouve un emploi en lien avec mon premier Master pendant cette nouvelle formation, pourrais-je alors effectuer une demande de changement de statut vers "salarié" directement depuis cette situation ?
4. Si je termine ce deuxième Master, pourrai-je bénéficier à nouveau d'une APS ?
5. Une fois ce second Master achevé, mon emploi devra-t-il nécessairement être en lien avec ce dernier diplôme, ou pourra-t-il également être lié à mon premier Master ?
6. Enfin, ai-je la possibilité de suivre une autre formation (hors Master) qui me permettrait d'obtenir un nouveau titre de séjour ?

Je vous remercie par avance pour votre aide et vos réponses.